

N°DEC23_121



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC23_121 - Contrat de cession avec Les Grands Théâtres pour le spectacle TOUT LE MONDE SAVAIT

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé par la société Les Grands Théâtre sise 1 La Sentelle Sud « La Roussière » à Mesnil en Ouche (27270), représentée par Monsieur Jérôme FOUCHER, agissant en qualité de Gérant,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec la société Les Grands Théâtres pour une représentation du spectacle « TOUT LE MONDE SAVAIT » le samedi 25 novembre 2023 à 20H30 au Centre culturel Picasso de Montigny-lès-Cormeilles,

DÉCIDE de signer ledit contrat avec la société l'association Académie française des artistes visuels dont le SIRET est 21950424800010,

PRÉCISE que la dépense, d'un montant de 12 660 € TTC pour les frais de représentation, ainsi que la prise en charge des frais annexes à hauteur de 155,20 € (frais de repas) est inscrite au budget communal en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 26 septembre 2023

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site de la ville le : 29/09/2023

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire

